Section 1 Identification.

Nom du produit :

Protecteur de borne de batterie NOCO®

Code du produit :

MC303/MC303S

Forme du produit :	Solide
Autres moyens d'identification :	Non disponibles.
Utilisation recommandée :	Placer sur les bornes de la batterie pour éviter la corrosion et prolonger la durée de vie de la batterie.
Fournisseur :	The NOCO Company 30339 Diamond Parkway Glenwillow, OH 44139 USA
Courriel :	support@no.co
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise :	(800) 633-8253 (US/CA) PERS (801) 317-0899 (International)
Numéro de téléphone de l'entreprise pour informations :	(800) 456-6626 Du lundi au vendredi de 8h à 17h HNR

Section 2 Identification des dangers.

Classification américaine SGH :	Non classifié.
Éléments d'étiquetage SGH :	Pas d'étiquetage applicable.
Cote de danger HMIS :	
Santé :	0 - Risque le plus faible
Feu :	0 - Risque le plus faible
Réactivité :	0 - Risque le plus faible
Autres risques ne donnant pas lieu à une classification :	Pas d'informations supplémentaires.
Toxicité aiguë inconnue :	Sans objet.

Section 3 Composition/information sur les ingrédients.

Ne contient aucun ingrédient dangereux à des niveaux nécessitant une divulgation selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Section 4 Premiers soins.

Général : En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin présent. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne jamais rien donner à une personne inconsciente.

Ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Le produit contient de l'huile minérale qui, si elle est aspirée dans les poumons par le biais de vomissements, peut entraîner une pneumonie chimique.

Inhalation : En cas d'irritation du nez ou de la gorge, s'éloigner de la source d'exposition et respirer de l'air frais.

Contact avec les yeux : En cas de contact direct, rincer l'œil affecté à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste; consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Ne pas utiliser d'essence, de diluants ou de solvants pour enlever les produits de la peau. Retirer les vêtements contaminés. Nettoyer soigneusement la ou les zones affectées avec de l'eau et du savon doux et, si nécessaire, avec un nettoyant pour la peau sans eau. En cas d'irritation ou de rougeur, consulter immédiatement un médecin.

Section 5 Lutte contre les incendies.

Moyens d'extinction : Pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre sèche. Produit chimique sec. Mousse résistante à l'alcool.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau froide pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu afin de minimiser le risque de rupture.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome en entrant dans la zone, sauf s'il est prouvé que l'atmosphère est sans danger.

Section 6 Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle.

Précautions personnelles, équipement protecteur et procédures d'urgence : Ventiler la zone. Évacuer la zone. Rester au vent. Le déversement doit être pris en charge par des équipes de nettoyage formées, équipées d'un appareil respiratoire et d'un équipement complet de protection contre les produits chimiques (voir section 8).

Équipements de protection pour le personnel non urgent : Porter un équipement de protection tel que décrit dans la section 8.

Procédures d'urgence pour le personnel non urgent : Évacuer le personnel non nécessaire.

Équipement de protection pour les intervenants d'urgence : Pour plus d'informations, voir la section 8 : « Contrôles de l'exposition/ protection individuelle.

Section 6 Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle (suite).

Mesures de protection de l'environnement :	Prévenir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.
Méthodes pour la retenue :	Balayer ou pelleter les déversements dans un conteneur approprié en vue de leur élimination.
Méthodes et matériaux pour l'endiguement et le nettoyage :	Balayer ou pelleter les déversements dans un conteneur approprié en vue de leur élimination. Porter des vêtements de protection appropriés. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre et conformément à la législation locale.

Section 7 Manipulation et entreposage.

Précautions à prendre pour une manutention en toute sécurité :	Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail.
Conditions d'entreposage en toute sécurité :	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Section 8 Contrôle de l'exposition/protection personnelle.

Contrôles techniques appropriés :	Prévoir une ventilation générale et locale adéquate. Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour contrôler les niveaux d'exposition dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement antidéflagrant pour les matériaux inflammables. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle :	Vêtements de protection, lunettes de protection, gants.
Protection des mains :	Utiliser des gants chimiquement résistants à ce matériau en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés selon la norme EN 374 ou ASTM F1296. Changer immédiatement les gants contaminés. Des gants adaptés à cette application spécifique peuvent être recommandés par le fournisseur de gants. Les matériaux suggérés pour les gants sont les suivants : néoprène, caoutchouc nitrile/butadiène, polyéthylène, laminé d'alcool éthylvinylique, PVC ou vinyle.
Protection des yeux :	Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps :	Porter des manches longues et un EPI/une combinaison imperméable aux produits chimiques afin de minimiser l'exposition corporelle.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH (ou toute autre norme nationale équivalente) pour les poussières/particules. Lorsque les vapeurs, le brouillard ou les poussières dépassent les LEA ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH.

Section 9 Données physiques et chimiques.

État physique :	Solide
Apparence :	Huileux. Rondelle de feutre.
Couleur :	Noir. Foncé. Gris.
Odor :	Odeur de pétrole.
Autre information :	Pas d'informations supplémentaires.

Section 10 Stabilité et données de réactivité.

Stabilité :	Stable
Réactivité :	Pas d'informations supplémentaires.
Incompatibilité :	Aucune connu.
Produits de décomposition dangereux :	Aucune connu.

Section 11 Informations toxicologiques.

Toxicité aiguë :	Non classifié.
Corrosion/irritation de la peau :	Non classifié.
Lésions graves/irritation des yeux :	Non classifié.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classifié.
Caractère mutagène des cellules germinales :	Non classifié.
Cancérogénicité :	Non classifié.
Toxicité pour la reproduction :	Non classifié.
STOT Exposition unique :	Non classifié.
STOT Exposition répétée :	Non classifié.
Risque d'aspiration :	Non classifié.
Viscosité cinématique :	Pas de données disponibles.
Symptômes et effets :	Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 Informations toxicologiques (suite).

Symptômes et effets après ingestion :	Peut provoquer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes et effets après inhalation :	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes et effets après le contact avec les yeux :	Le contact direct avec les yeux est susceptible d'être irritant.
Symptômes et effets après le contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation de la peau.

Section 12 Infomations écologiques.

Rien ne prouve que cela aurait des effets écologiques négatifs.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination.

Méthode d'élimination des rebuts :	Ne pas déverser dans les réseaux publics d'assainissement sans l'autorisation des autorités chargées de la lutte contre la pollution. Aucun rejet dans les eaux de surface n'est autorisé sans permis NPDES.
Méthodes d'élimination des produits/emballages :	Éliminer le produit conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et fédérales.

Section 14 Informations relatives au transport.

DOT (surface domestique) :	Non-réglementé.
Transportation de marchandises dangereuses :	Non-réglementé.
OMI/IMDG (océan) :	Non-réglementé.
OACI/IATA (air) :	Non-réglementé.

Section 15 Informations réglementaires.

Réglementation fédérale étasunienne :	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont répertoriées comme « actives » par le règlement relatif aux exigences de notification de l'inventaire TSCA (actif-inactif) (« la règle finale ») de l'EPA (Environmental Protection Agency) de février 2019, tel qu'amendé en février 2021 ou sont autrement exemptées, ou réglementées par d'autres agences telles que la FDA ou la FIFRA.
Réglementations internationales :	Pas d'informations supplémentaires.

Section 15 Informations réglementaires (suite).

Réglementation de l'État américain :	
Talc (14807-96-6)	U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Right To Know List
Carbonic acid, magnesium salt (1 :1)(546-93-0)	U.S. - Massachusetts - Right To Know List; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Réglementation de l'État américain (suite) :	
Lanolin (8006-54-0)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme étant cancérigène et/ou nocive pour la reproduction. Toutefois, l'utilisation de ce produit peut vous exposer au plomb, reconnu par l'État de Californie comme étant à l'origine de malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, consulter le site : www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 Autres informations.

Préparé en :	Mai 14, 2015
Actualisé le :	Novembre 30, 2021

Les informations ci-dessus concernent le produit tel qu'il est formulé actuellement et sont basées sur les informations disponibles à ce jour. L'ajout de réducteurs ou d'autres additifs à ce produit peut modifier substantiellement la composition et les dangers du produit. Les conditions d'utilisation échappant à notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.